

CARTE CIBLE DES CPE

Compte-rendu du groupe miroir carte-cible du 2 décembre 2015

Lors de cette dernière réunion, avant le prochain CTA (Comité Technique Académique) du 26 janvier 2016 qui sera décisif concernant l'application ou non du projet (**seul un vote négatif de tous les syndicats représentés au CTA peut aboutir à l'ajournement du projet**), force a été de constater que les propositions faites par l'administration et les autres syndicats entraîneront une dégradation des conditions d'exercice du métier pour bon nombre de collègues. : **14 ETP sous la forme essentiellement de ½ postes seront supprimés.**

Le SNES-FSU est formellement opposé au redéploiement des postes car nous pensons que déshabiller Pierre pour habiller Paul n'est pas la solution. Nous nous opposons, en effet, à une nouvelle répartition des emplois existants qui acte aucune création de postes pour les années à venir et ce quel que soit le barème retenu. En revanche, nous sommes prêts à discuter d'un barème d'affectation des emplois en tenant compte de l'existant et en débouchant sur les créations de postes nécessaires : 14 collèges sont encore sans CPE, d'autres ont un effectif pléthorique. **La demande d'un plan pluriannuel pour faire face à ces besoins ne nous semble pas irréaliste afin que nous puissions exercer nos missions à la hauteur de la demande éducative d'aujourd'hui et de demain.** Il est nécessaire que chaque établissement soit pourvu d'au moins un poste à temps complet et qu'une attention particulière soit apportée à ceux qui ont besoin d'être renforcés sans affaiblir la qualité d'encadrement d'autres établissements !

Parallèlement, le SNES-FSU dénonce la position schizophrénique de l'administration qui d'une part nous convie en 2014-2015 à un groupe de réflexion relatif aux Risques Psycho-sociaux qui touchent fortement la catégorie et qui d'autre part met profondément à mal notre profession en proposant d'aggraver des situations déjà très délicates pour certains collègues.

Lors de cette rencontre seul le SNES-FSU, qui a précédemment voté contre ce projet au CTA de mars 2015, a refusé de participer au débat dont le seul objectif était de décider quels seraient les établissements « ciblés ».

L'administration semble d'ores et déjà acter :

- qu'il n'y aurait pas de création de poste à la rentrée 2016.
- que plusieurs postes de titulaires sur 2 établissements verraient le jour et que les stagiaires seront prioritairement positionnés sur les ½ postes (dans la limite du possible...).
- que la carte cible serait mise en place en profitant des départs à la retraite et des postes libérés par le mouvement.
- que le suivi des élèves (pour les CPE sur plusieurs établissements) serait confié aux AED tandis que les CPE gèreraient l'urgence !!!??? Proposition qui prouve à quel point le Rectorat méconnaît notre profession.

Si d'autres feront le choix de privilégier la situation de tel ou tel établissement, de tel ou tel particularisme, le SNES refuse de se laisser piéger ainsi. L'heure de vérité aura lieu au CTA du mois de janvier où chaque organisation syndicale devra montrer par son vote la force de ses convictions face à ce projet.